

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2025

Délibération n°2025-26

La séance est ouverte à 8h30

Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de membres présents : 30
Nombre de votants : 29

Date de convocation : 7 novembre 2025
Secrétaire de séance : Romain Cottey

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présents	Excusés	Absents	DELEGUES SUPPLEANTS	Présents	Excusés	Absents
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA VEYLE	MARECHAL PHILIPPE	X			LAURENT AGNES		X	
	AGATY GUILLAUME	X			BOUCHARD MARC		X	
	ALBAN BERNARD	X			MORANDAT OLIVIER		X	
	JACQUET CLAUDE POUVOIR A M. AGATY		X		QUINT DAVID			X
	PALLOT JACQUES	X			CHANTEUX SOLVEIG		X	
	DANNACHER MICHELE	X			ATTENTE SUPPLEANT			
	BIGOT AGNES	X			MARMIER NOELLE	X		
	SAJUAN CATHERINE POUVOIR A FERRE		X		FILET MARIE-CLAUDE		X	
	SILVI VERONIQUE		X		KOROSEC JOCELYNE	X		
	DUPUIT GUY	X			CLERC HERVE			X
	MONTANGERAND JEAN-MICHEL	X			AMEIL MARC	X		
	AUBLANC JEAN-CLAUDE	X			PARNAUD GILBERT		X	
	BODILLARD MARIE-CLAUDE	X			DUBOST MICHEL	X		
	GOYON MARIE-ANGELIQUE		X		JAMBON MICHEL	X		
	BROCHAND MICHEL	X			BOULANGER PAUL			X
	SAUVAGE CLAUDIE		X		ROZIER JOELLE	X		
	CHEVALIER BERNARD	X			MAUGE LIONEL			X
	RABUEL CLAUDE	X			LAURENT MICHELE		X	
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE	GOIFFON CHRISTIAN			X	BEROU JEAN-PHILIPPE			X
	LUX JEAN-MICHEL	X			LUCENET THIERRY		X	
	VIOT DOMINIQUE	X			RIBOLLET ROGER		X	
	REIGNIER ALAIN	X			VERT JACQUES		X	
	CLEYET-MARREL CLAUDE	X			ATTENTE SUPPLEANT			
	LABALME RICHARD		X		MORIN BRIGITTE	X		
	ECKERT PIERRE		X		FONTAN CORINE			X
	BEGUET CHRISTIAN			X	DOUCET-BON BRUNO			X
	ROBERT MAGALI			X	PERRAUD CAMILLE			X
	DAVIDIAN PHILIPPE	X			HINSCHBERGER FRANCINE		X	
	ALBAN BERNARD	X			PROST PHILIPPE		X	
	COTTEY ROMAIN	X			THIVOLLE MARIE-MONIQUE		X	
	PEIGNE BENOIT	X			MONTEIL JULIEN		X	
	LAIDET ANTHONY	X			BEAUDET NATHALIE			X
	FERRE PAUL	X			MULLER ERIC		X	

OBJET : ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE-REMPLACEMENT

VU le code général de la collectivité et notamment son article L332-23 1°,
VU l'article L313-1 du code général de la fonction publique en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,
CONSIDERANT qu'en raison du surcroît de travail à la suite d'un arrêt maladie d'un agent pour maladie professionnel.

Il y aurait lieu, de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'un agent technique pour une durée de 35heures par semaine,

Ce contrat sera reconductible,

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

Approuve :

- La création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité à compter du 03/11/2025 et jusqu'au 30/04/2026, renouvelable

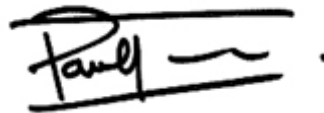
- PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures hebdomadaire.

- HABILITE l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le 14 novembre 2025,

Le Président,
Paul FERRE



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de l'Ain le et publication ou notification le
